

## ABONNEMENT

Saumur	
En un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Paris	
En un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 29 AOUT

## La situation de l'Europe

En dépit d'un calme apparent, l'Europe est dans une situation grave; et l'on s'accorde à reconnaître dans les sphères diplomatiques que différents incidents, qui n'ont peut-être pas été remarqués, rendent la paix difficile à maintenir.

L'empereur d'Allemagne, qu'on avait vu si agressif à l'égard de la France, s'est renfermé dans un intisme anormal, mais qui peut s'expliquer.

Il avait appris, en effet, que le gouvernement austro-hongrois, commençant à se rendre compte du rôle de dupe que voulait lui faire jouer l'Allemagne, a répondu aux avances du Czar qui lui proposait un traité de commerce avantageux pour les deux Etats.

Ce traité commercial, prélude probable d'un traité politique, était pour la Triplice un échec d'autant plus sensible que le Czar venait d'établir sur les produits allemands des droits pour ainsi dire prohibitifs.

C'est alors que, dissimulant son mécontentement, S. M. Guillaume II, par l'intermédiaire de M. de Caprivi, commença avec le Quirinal des négociations dont, pour si secrètes qu'on ait voulu les tenir, le sens général n'a pas échappé aux diplomates.

Il semble avéré que l'empereur d'Autriche, considérant qu'il serait absurde de sa part de se lancer dans une guerre dont les résultats ne pouvaient qu'être néfastes pour l'empire, même en cas de victoire, serait décidé à n'intervenir que s'il était provoqué, chose peu probable, par la France.

Ainsi s'expliquent le rapprochement de plus en plus intime des cours de Berlin et de Rome et les incidents qui en ont été la conséquence : l'envoi du prince Henri de Prusse dans la pé-

ninsule, les revues des armées et des escadres italiennes passées devant lui, les visites dans les arsenaux, les toasts hostiles à la France, bientôt suivis de la violation du seuil de notre ambassade et des insultes adressées à nos nationaux par une foule sourdement excitée.

L'Allemagne se sert de l'Italie comme d'un agent provocateur pour se mettre hors de cause aux yeux de l'Europe et se donner le beau rôle ainsi qu'elle l'a déjà fait en 1870.

L'opinion publique est fixée à cet égard et ne saurait se laisser prendre à des artifices dont M. de Bismarck lui-même nous a récemment dévoilé les mystères.

C'est à nous d'être prêts à faire face à toutes les éventualités.

## INFORMATIONS

M. SARCEY A L'ACADÉMIE. — Le gros critique se décide à poser sa candidature pour le fauteuil de M. Taine.

M. Sarcey avait hésité, il y a deux ans, craignant que ses lecteurs ne le soupçonnassent de complaisance à l'égard des académiciens qui sont auteurs dramatiques.

Mais il a reçu des milliers de lettres qui sont autant d'actes de foi en l'honneur de son indépendance.

Quelques unes de ces lettres ajoutent qu'il est bon de voir enfin au Palais Mazarin un écrivain qui représente le style lourd et l'incorrection.

ACCIDENTS DE TIR. — Un accident est arrivé à bord du croiseur le *Duguay-Trouin*, actuellement dans les eaux de Taïti. Un culot de gargousse de 40 centimètres a fait reculer par suite d'un défaut d'obturation, a tué le chef de pièce est blessé cinq ou six personnes dont trois ont succombé.

SUICIDE DE L'ANARCHISTE SOUDAIS. — L'anarchiste Soudais s'est suicidé l'avant-dernière

nuit en se jetant dans la Seine, à la suite d'une violente discussion avec sa maîtresse.

A AIGUES-MORTES. — Les arrestations nouvelles portent à 22 le nombre d'ouvriers inculpés.

Ces ouvriers, originaires de diverses régions, sont écroués à Nîmes.

Le Parquet poursuit l'instruction.

A NAPLES. — La ville est parfaitement tranquille.

Une grande partie des cochers de fiacre a repris le travail.

LE PRINCE CAMBODGIEN. — La princesse Duong-Chaer a été avisée officiellement d'avoir à se maintenir prête à rejoindre son mari en Algérie dans cinq jours, sous peine d'y être contrainte par la force.

TROUBLES EN ESPAGNE. — A Saint-Sébastien, un groupe d'environ deux cents personnages a fait une manifestation contre M. Sagasta devant l'hôtel de Londres où est descendu le président du Conseil. Les manifestants ont crié : « Vivent les Fueros ! » et ont chanté l'hymne basque et la *Marseillaise*. La police a dû sévir et les troupes qui gardent l'hôtel ont fait feu. Il y a une trentaine de blessés et plusieurs morts. Une grande surexcitation règne parmi la population. Des ordres ont été donnés pour envoyer le navire de guerre *Comte-Venadits* dans les eaux de Saint-Sébastien.

Les troupes occupent la ville. L'état de siège va être proclamé.

A Hendaye, on redoute de nouveaux troubles.

Des rixes éclatent dans les rues et il y a un certain nombre de blessés. La troupe est assaillie à coups de pierres.

AU TONKIN. — Les journaux du Tonkin relatent un fait à l'honneur de nos troupes et des Annamites.

Un poste de 40 hommes sous la conduite du

lieutenant Duponger a résisté pendant neuf jours aux Chinois dix fois supérieurs en nombre.

Les Chinois ont livré plusieurs assauts et tiré le canon sur la petite troupe sans l'amener à se rendre.

Ils ont ensuite essayé de corrompre les Annamites, mais sans succès.

Enfin, le neuvième jour, des secours sont arrivés et les Chinois ont été battus.

LE FUSIL ALLEMAND. — Les dernières manœuvres ont prouvé que le fusil allemand laisse beaucoup à désirer. La culasse est défectueuse en cas de feu de durée.

La fermeture fonctionne mal et l'arme ne vaut pas celle du modèle 1870-71. Il y a unanimité sur ce dernier point.

Il est probable que l'an prochain on armera à nouveau l'armée allemande.

UN COMLOT A TANANARIVE. — On aurait découvert à Tananarive un complot ayant pour but de déposer le premier ministre.

Le commandant en chef des troupes et son fils, ainsi que le docteur Rajona, ont été mis aux fers, puis exilés. Ils sont accusés de trahison.

## REVUE FINANCIERE HEBDOMADAIRE

Paris, le 28 août 1893.

Malgré les tendances peu favorables des places étrangères, le marché des rentes françaises se tient très fermement. Le 3 0/0 finit la semaine à 99.87; le 4 1/2 reste toujours négligé à 103.80.

Une certaine agitation continue à régner sur l'Italien dont les fluctuations journalières sont nombreuses et parfois très étendues. Coté samedi dernier à 84.80, il a fait 83.60 au plus bas et 84.37 en clôture.

Influencée par la tension persistante du change, l'Extérieure d'Espagne a fléchi de 62 3/16 et clôture à 62 1/8.

La Banque de France s'est arrêtée à 4,125. Le Crédit Foncier est ferme à 965 fr. Sur les obligations foncières et communales, on re-

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès (Suite)

Le représentant de la loi et l'avocat s'assirent chacun à sa place en se lançant un regard de défi et en faisant d'un geste remonter leurs manches, qui étaient descendues sur leurs bras...

Tartas avait fini.

On le renvoya; et d'autres témoins furent appelés, le commissaire, les agents, les premiers curieux arrivés sur le lieu du crime, les domestiques de Delphine Lagrange, des fournisseurs... Tous ces derniers connaissaient Edgar de Cordouan, avaient été dans la confidence des relations du jeune homme, qui n'étaient pas niées, du reste, avec la défunte... Dépositions sans importance et qui n'apportaient aucune lumière dans l'affaire.

On avait convoqué le marchand de cannes qui avait vendu la canne à épée avec laquelle le meurtre avait été commis; le tailleur qui

avait fait la redingote dont un des boutons avait servi de pièce à conviction. Cet industriel avait reconnu son vêtement, les boutons de ce vêtement, et attesté que la redingote avait bien été livrée par lui à M. Edgar de Cordouan.

Tout cela était banal, sans intérêt, et l'attention s'émoussait, quand vint enfin le tour d'Henri Soulac.

Ce nom fit courir dans l'assistance un frémissement.

Chacun connaissait les relations d'amitié qui avaient existé autrefois entre le jeune négociant des Chartrons et l'accusé.

L'histoire de leur amour pour la belle Ariane de Millanges, de leur rivalité, avait, depuis que le drame des Chartrons avait ainsi attiré l'attention sur eux, couru tout Bordeaux.

On savait qu'Henri Soulac, accueilli maintenant à l'hôtel de Millanges comme un prétendu, comme un fiancé, avait pris la place d'Edgar de Cordouan.

Il était question même du mariage prochain du riche marchand de vins avec la fille de l'ancien magistrat.

D'après les on-dit, on n'attendait, pour conclusion, que la fin du procès du malheureux Edgar.

C'était M<sup>lle</sup> de Millanges qui avait imposé cette condition.

Elle aimait toujours, prétendait-on, M. de Cordouan. Elle croyait à son innocence et comptait qu'il lui serait un jour rendu.

Depuis le commencement de l'audience, les regards de tous ceux qui étaient dans la confidence de ces faits, — et ils étaient nombreux, c'étaient tous les gens appartenant à la haute bourgeoisie de Bordeaux, — leurs regards, disons-nous, s'étaient souvent portés vers Henri Soulac, et on avait été un peu étonné de l'étrangeté de son attitude.

Était-ce la gêne, l'embarras qu'il éprouvait à paraître devant son ancien ami, le rival qu'il avait supplanté sans attendre même qu'il fût condamné, et du malheur duquel il avait si vite profité? Était-ce la douleur qu'il éprouvait en voyant sur les bancs de la cour d'assises le compagnon auquel il avait serré la main, qui avait été si longtemps son camarade? On ne savait pas, mais on lui trouvait une physiologie bizarre.

Il était livide... Il avait des tressaillements nerveux, et si on l'avait fait passer de sa place à celle d'Edgar de Cordouan, il aurait certainement eu plutôt l'air d'un accusé que

ce dernier.

Sa présence à la barre, dans de telles conditions et avec un pareil visage, produisit donc une sensation énorme. On se pressait, on se bousculait, on se poussait pour mieux voir... Et on attendait avec impatience qu'il parlât.

Henri Soulac — nous l'avons dit — était de haute taille, un peu fort, un peu épais... Il était vêtu d'une redingote noire de bonne coupe, qui faisait ressortir l'ampleur de son buste. Une cravate sombre, ornée d'une perle, couvrait le plastron de sa chemise à col droit très étroit, qui lui serrait le cou comme un carcan. Il tenait à la main des gants marrons qu'il venait d'ôter et qu'il lacrait machinalement, — dans les mouvements d'impatience nerveuse qui le secouaient et qu'il s'efforçait de cacher.

Il s'était avancé vers la barre d'un pas raide, presque automatique, gêné par l'attention dont il était l'objet... Il n'avait pas osé lever les yeux, — et on l'avait remarqué et on le comprenait, — vers son ancien ami, qui s'était un peu soulevé, entre les gendarmes, pour l'apercevoir et tâcher de lire sur ses traits ses pensées, pour s'assurer qu'il ne s'était pas trompé et que le doute affreux qui le rongait



marque des achats pressés de la part de l'épargne.

Le Comptoir National d'Escompte a une excellente tenue à 483.50. On a pu constater, par l'augmentation successive de ses derniers bilans, le développement que tendent à prendre les affaires sociales de cet établissement qui trouve une large coopération dans ses agences à l'étranger. Celles de Bombay et de Calcutta, notamment, devront mettre à profit le désordre qui règne aux Indes en ce moment, et retirer du change des bénéfices supplémentaires assez importants.

Le Crédit Lyonnais se présente de 772.50 à 775.

La Société Générale vaut 467.50. Les dépôts de sa clientèle ont grossi considérablement en juillet. C'est un point important, qui montre combien les services de la société sont appréciés par le public qui y a chaque jour recours.

En clôture, l'action des Immeubles de France s'est rétablie à 495. Ses obligations ont un large marché et trouvent preneurs à 375 les 3 0/0 et à 467 les 4 0/0.

La hausse rapide des titres de Kébao a provoqué quelques réalisations; l'action est revenue à 622, la Part à 540, cours qui doivent attirer une nouvelle couche d'acheteurs. Lors de l'inauguration, le 20 juillet dernier, du nouveau puits foncé de la compagnie, les invités ont pu constater l'importance de l'œuvre entreprise. L'île, autrefois inculte, a été transformée en moins de deux ans et elle est devenue un foyer industriel capable de rivaliser avec les centres houillers les mieux outillés et les plus riches d'Europe.

On remarque une tendance à la hausse assez prononcée sur l'obligation des Cales de Radoub et Corderies parisiennes qui s'avance à 434.25; c'est la conséquence de l'approche du coupon d'octobre qui sera payé à raison de 12.50, nets d'impôts, au siège social, rue Richelieu.

L'obligation du Chemin de fer National de l'Equateur se tient à 165.

L'action de la Calédonie conserve son courant habituel de transactions.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 420 fr.

## NOUVELLES MILITAIRES

Il n'y aura pas, cette année, de vacance d'inspection d'armée. La première position militaire de cette nature ne sera donnée qu'au moment du départ de M. le général Davoust, duc d'Auerstaedt, le 9 août 1894.

C'est toujours le général Ferron qui semble indiqué pour devenir gouverneur de Lyon, le 14 septembre, au moment de l'admission au cadre de réserve du baron Berge.

### LES 31<sup>e</sup> RÉGIMENT DE DRAGONS ET 14<sup>e</sup> RÉGIMENT DE HUSSARDS

Par décision ministérielle du 23 août 1893, les cadres d'officiers des 31<sup>e</sup> régiment de dragons et 14<sup>e</sup> régiment de hussards sont constitués ainsi qu'il suit :

#### 31<sup>e</sup> régiment de dragons

Chef de corps : M. Heurtault de Lammerville, lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> régiment de hussards.

Commandant : M. Cournet, chef d'escadron

au 10<sup>e</sup> régiment de dragons.

Major : M. d'Aux, major du 4<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

Instructeur : M. Lemut, capitaine instructeur du 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Capitaines commandants :

MM. Martelli-Chautard, — Richard, capitaine instructeur d'exercices militaires à l'École de Saumur. — Vincent Lefebvre de Champorin. — Gallois. — Van-Asche.

Capitaines en deuxième :

MM. de Ponton d'Amécourt. — Loret. — Chenu de Mangou.

Officiers de pelotons :

M. Lesterpt de Beauvais. — M. Deschamps. — M. Blay. — M. Lacassagne. — M. de Pasquier de Franclieu. — M. Lacour. — M. Carré. — M. Domet de Verges. — M. Lagallarde. — M. Dutech. — M. de Brémond d'Ars. — M. Demonchy. — M. d'Audiffret. — M. Thibault de la Rochethulen.

#### 14<sup>e</sup> régiment de hussards

Chef de corps : M. d'Aviau de Piolant, lieutenant-colonel du 5<sup>e</sup> régiment de dragons, ancien écuyer en chef de l'École de Saumur.

Commandants : M. Duparge, chef d'escadron au 13<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

M. Ogier d'Ivry, chef d'escadron au 4<sup>e</sup> régiment de dragons.

Major : M. Harduin, major du 18<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Instructeur : M. Larreguy de Civrieux, capitaine instructeur du 4<sup>e</sup> régiment de dragons.

Capitaines commandants : MM. de Peyronet. — De Bodinat. — Dragon de Gomiécourt. — Lefebvre des Noëttes.

Capitaines en deuxième : MM. Beauchot. — Petit. — Doullé.

Officiers de peloton : MM. de Loisy. — De Kermel. — De Narbonne-Lara. — De Lycée de Belleau. — Rolle. — De Gaultier de Lauguionie. — Carrade. — Philbert. — Herreng. — Titremann. — Caille. — D'Andigné. — Normand.

#### SORTIE DE SAINT-CYR

Le général commandant l'École militaire de Saint-Cyr a signé samedi le classement établi à la suite des examens de fin d'année.

Le 2<sup>e</sup> de ce classement, M. Scherer, est affecté au 6<sup>e</sup> cuirassiers.

La promotion qui vient de sortir a pris le nom de promotion de Siam.

#### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 29 AOUT

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 18°
Ce matin, à 8 h.		+ 16°
Midi,	755 <sup>m/m</sup>	+ 23°
Hausse	» <sup>m/m</sup>	
Baisse	4 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 12°

à l'endroit de son rival était tout au moins vraisemblable.

Henri Soulac ne regardait personne. Il se tenait les yeux clos, l'attitude impassible.

Tous les regards de l'assistance étaient maintenant portés sur lui. Il les sentait à côté de lui, derrière son dos, curieux, avides, qui le brûlaient. Il entendait les murmures, les commentaires à voix basse, soulevés par sa présence. Il devinait plutôt qu'il ne comprenait tout ce qu'on pensait, tout ce qu'on disait.

Et Edgar, le malheureux Edgar, quelle attitude devait-il avoir en l'apercevant devant lui ? De quels yeux le dévisageait-il ? Pour lui, il n'osait pas affronter sa vue et il se tournait de trois quarts pour ne pas, sans le vouloir, s'exposer à fixer son visage. Il lui semblait qu'il ne pourrait soutenir sans rougir, sans se troubler, sans se trahir peut-être, son regard soupçonneux, inquisiteur.

Dans l'audience, l'attention était vive. Les yeux allaient d'Edgar à Henri, comparant malicieusement les deux rivaux.

Le président demanda brusquement :

— Votre nom ?

— Henri Soulac.

— Votre âge ?

— Vingt-quatre ans.

La voix était ferme, pleine, avec un tré-saillement imperceptible à la fin des syllabes.

En l'entendant, Edgar avait frémé. Il avait redoublé d'attention et son regard ne quittait plus le déposant.

— Votre profession ?

— Négociant en vins.

— Vous demeurez ?

— 26 bis, quai des Chartrons.

— Levez la main et jurez !

Henri Soulac étendit le bras.

Son bras frémissait, tremblait presque.

— Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, fit-il pourtant d'un ton assez tranquille.

Et il déposa.

Il dit ce que nos lecteurs savent déjà, son amitié ancienne avec Edgar de Cordouan, l'heure à laquelle il avait quitté son malheureux camarade, la nuit du crime, la conversation qu'il avait eue avec lui... Il défendit Edgar, affirma qu'il ne devait pas être coupable, qu'il le jugeait incapable de commettre un pareil crime.

Il allait se confondre en protestations, quand le procureur l'interrompit brusquement.

— Croyez-vous donc, vous aussi, que le

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

### Pleurs & Grincements de Dents

Il y a des gens qui savent tomber avec dignité.

M. Allain-Targé n'est pas de ceux-là.

L'affiche qu'il vient de faire apposer, pour annoncer qu'il se retire devant l'indifférence publique, n'est que le factum d'un impuissant et d'un rageur.

M. Allain-Targé a l'aplomb de nous dire qu'il sollicitait un mandat pour combattre les puissances financières.

C'est comme si un gendarme, qui aurait laissé évader un prisonnier, sollicitait de l'avancement.

Après le silence dont il a bénévolement couvert ce qu'il connaissait sur le Panama, une telle impudence ne mérite même pas un commentaire.

Les électeurs saumurois n'ont pas voulu accepter leur candidat des mains d'un sieur Lockroy, qui n'a rien à voir dans cette circonscription.

Leur choix est fait et l'opinion d'un délégué des loges parisiennes n'a aucun poids dans leur balance.

M. Allain-Targé peut faire son deuil de la députation.

Brûlé à Paris, repoussé en province, il ne sera accueilli dans aucune circonscription et il a fallu le tour de la carte forcée, exécuté par M. Peton, pour en faire un candidat.

On voit comment ça lui a réussi.

C'est en vain que le blakboulé du suffrage universel essaie d'empêcher les électeurs de se rendre aux urnes et d'accomplir leur devoir dimanche prochain, en prêchant une abstention criminelle.

Les électeurs n'écouteront pas le préféré d'une coterie détestée; ils voteront tous, ceux-là qui ont voté contre les radicaux et les francs-maçons, et même ceux qui dans un jour d'égalité se sont laissés entraîner à voter pour leur candidat.

Pas d'abstention, électeurs : dimanche, le devoir vous attend; méprisez les vaines menaces de gens désormais sans pouvoir et sans force.

Plus vous serez nombreux, plus vite vous en aurez fini avec eux.

Hésiter ne serait pas seulement de l'abstention, ce serait une désertion. G. J.

#### CORRESPONDANCE

M. Chicoteau nous adresse la lettre suivante qu'il communique à tous les journaux de la localité :

Saumur, 28 août 1893.

A MM. LES DIRECTEURS DES JOURNAUX DE SAUMUR.

Messieurs,

Vous avez cru devoir donner l'hospitalité de vos journaux à cinq jeunes politiciens qui prétendent diriger la classe ouvrière à Saumur; depuis huit jours, les coups me tombent sur le dos.

Je m'en porte tout aussi bien et, sans même me plaindre du *Courrier de Saumur* et de la *Petite Loire*, qui n'auraient pas dû tromper leurs lecteurs sur mon compte, parce qu'ils savent bien que j'ai toujours, moi, donné à la République et n'ai jamais rien reçu ni demandé d'elle, je vous prie, comme droit de réponse, d'insérer ce qui suit :

« Je ne me suis pas occupé des élections de Saumur; — je ne vote pas à Saumur.

» Ayant pris à cœur de faire avancer l'idée sociale dans notre pays, j'étais heureux, en même temps que se foudaient quinze syndicats d'ouvriers, d'avoir créé, sous le nom de l'AVENIR DES TRAVAILLEURS, un groupe d'études sociales.

» Le programme était :

• *Pas de politique — pas de discussions religieuses; — la question ouvrière et sociale, seule, à étudier.*

» Un beau jour, un ouvrier tailleur, M. Schwaller, crut devoir plaire à M. Allain-Targé et l'inviter, — au nom des syndicats ouvriers dont il n'avait aucun mandat, — à parler politique.

» M. Allain dit aux ouvriers qu'il était l'auteur de la loi de 1884 sur les syndicats (loi que Millerand vient d'exécuter en maître dans sa plaidoirie sur la Bourse du travail) et il ajouta — lui qui les réunissait comme les autres électeurs, à la veille de son élection, pour obtenir leurs voix : « *Défez-vous des politiciens.* »

» Ils l'ont écouté et ne l'ont pas nommé ! Le pays en a ri comme une belle fille pourrait rire d'un vieux, le soir de ses noces.

» Et j'ai eu le tort de vouloir faire rire, le lendemain du vote, ceux-là mêmes qui avaient pleuré le soir; j'ai annoncé la fin de l'ancien ministre sous une forme plaisante, dont l'invention remonte déjà loin.

» De là, outrages, menaces.... Je ne crains rien, n'ayant rien à me reprocher et ayant en tête et en poche de quoi répondre.

» PATRON, je ne peux pas plus être le secrétaire du PARTI OUVRIER, qui n'existe pas encore à Saumur, que M. Roland ne peut en être le président. Mon exclusion d'un parti ouvrier qui n'existe pas est une fumisterie qui se changera en fumigation si la Mairie de Saumur continue à ouvrir ses portes, le soir, pour les conspirateurs et non pour les constitutions sérieuses de sociétés ouvrières.

» CHICOTEAU. »

« P.-S. Il existe bien une société, dite *Groupe d'études sociales*, mais, encore une

lettres pressées, glacées.

— Merci, Monsieur ! dit l'avocat général.

Et il se rassit.

Puis il prit un crayon et griffonna rapidement quelques notes.

Henri Soulac était à la torture.

Il se demanda quelles questions on allait lui poser encore, pourquoi on ne le renvoyait pas à sa place.

Le président, sans faire attention à lui, causait avec les assesseurs, et le calme qui s'était fait dans la salle augmentait encore son malaise, sa souffrance.

Le magistrat se tourna enfin vers lui :

— C'est tout ce que vous savez ?

— Oui, Monsieur, fit vivement le négociant.

— Allez vous assoir.

Et Henri Soulac regagna sa place.

Il éprouvait la sensation qu'il aurait eue s'il avait quitté un plancher de tôle rougée contre un pavé glacé.

Il respirait, mais moins que jamais il n'aurait osé porter ses regards vers M. de Cordouan.

Celui-ci avait suivi avec une attention profonde, une attention que l'on conçoit, la déposition de son ancien ami. (A suivre.)



à Saumur il n'existe pas de comité de Parti ouvrier, et, s'il en existait un, je n'en pourrais pas faire partie, n'étant pas plus ouvrier que M. Roland. (Réponse à M. Rémy.) »

Au moment de mettre sous presse, on nous remet une note rectificative, émanant du Groupe d'études sociales, et affirmant qu'il existe bel et bien un Comité du parti ouvrier à Saumur.

Le procès verbal de sa formation a été publié dans les journaux du parti et signé par M. Chicoteau lui-même, dit la même note, qui provoque M. Chicoteau à un débat public en cas de contestation de sa part.

Un dernier mot à ce sujet :

M. Henri Roland nous adresse gentiment un réclamation au sujet de la présidence de la commission qui a décrété l'expulsion de M. Chicoteau.

Une simple rectification eût suffi et en même temps aurait pu nous dire qu'il s'agissait de M. Ernest Roland, imprimeur.

Du reste, ni l'un ni l'autre n'ont de titre à cette présidence, M. Ernest Roland étant patron, et M. Henri Roland, avant que la République ait récompensé par une bonne place les services qu'il avait rendus à l'Empire, n'a pas davantage été ouvrier, puisque, nous affirme-t-on, il était comptable chez un épicier de Paris, quand il a consenti à redevenir notre cher concitoyen.

### École d'Application de Cavalerie de Saumur

#### UN BRILLANT SUCCÈS

Le Journal officiel du 26 août publie les lignes suivantes que nous reproduisons avec plaisir :

« M. Demonchy, maréchal-des-logis-chef à l'École de cavalerie, est inscrit au tableau des sous-officiers classés pour le grade de sous-lieutenant adjoint au trésorier.

« C'est un succès complet pour le cours préparatoire de l'École, qui a fait recevoir cette année ses quatre candidats admissibles : MM. Crussol, Danloux, Marquiset et Demonchy.

« Si l'on considère que depuis plusieurs années aucun candidat de l'École n'avait réussi, et que le nombre des sous-officiers admis est à peine de un par régiment, on reconnaît que la Direction des Etudes mérite de sincères compliments. »

### Compagnie d'Orléans

#### UNE JOURNÉE AU BORD DE LA MER

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 2 septembre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic et Guérande.

#### Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2<sup>e</sup> classe, 8 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 5 fr. 50.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2<sup>e</sup> classe, 5 fr. 50 ; 3<sup>e</sup> classe, 3 fr. 50.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 3 septembre, à 8 h. 50 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 h. 59 du matin.

La distribution des billets a commencé aujourd'hui mardi 29 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 1<sup>er</sup> septembre.

#### Encore le feu dans les bols

Le feu s'est déclaré hier matin, à huit heures, dans la coupe du Cerf du Theuillé, bois taillis situé commune de Trèves-Cunault et appartenant à M<sup>me</sup> Ernest Thoreau.

Prévenus aussitôt, MM. Thoreau se sont rendus sur les lieux du sinistre et les secours ont été promptement organisés, grâce au bienveillant concours de MM. Boivin, maire de Nilly, Olivier, maire de Verrie, Gasnault, Bigot, Thibault, Carroux, garde particuliers, Beaumont, Douet, Gallais, Pelé, Besnard et beaucoup d'autres voisins qui pleins de bonne volonté ont eu vite circonscrit le feu et protégé aussi plusieurs centaines d'hectares de bois taillis contigus.

À midi et demi, le feu était éteint.

Six hectares environ ont été consumés : ces taillis sont assurés à la compagnie *le Soleil*.

MM. Thoreau remercient vivement toutes les personnes qui ont bien voulu venir apporter leur secours et combattre l'incendie.

Le feu s'étant déclaré au milieu du taillis, à une grande distance de tous chemins, ne peut être attribué qu'à la malveillance.

#### Nominations dans le clergé

Par décision de Monseigneur l'Evêque :

M. l'abbé Consin, curé d'Aubigné-Briand, a été nommé curé de Saint-Cyr-en-Bourg ;

M. l'abbé Chapeau, vicaire à Beaufort, a été nommé curé d'Aubigné-Briand.

#### Prestation de serment

Samedi, à l'audience de vacation du Tribunal civil d'Angers, M. André Huau, successeur de M<sup>e</sup> Marchand, notaire à Angers, a été admis à prêter le serment d'usage et installé dans ses fonctions.

#### C'est ma place

Un de nos compatriotes qui vient d'avoir une contestation en se rendant à Cholet, avec un voyageur qui lui contestait le droit de marquer sa place dans le wagon où il avait laissé, à cet effet, dans un coin, une petite valise, demande s'il n'était pas dans son droit.

Nous disons à ceux qui l'ignorent :

« C'est un droit absolu pour le voyageur de retenir sa place, et ce droit a été consacré par plusieurs circulaires ministérielles. Il l'a été notamment par une lettre adressée le 17 mai 1889 aux administrateurs des compagnies, sous le ministère de M. Yves Guyot, à l'occasion d'une plainte formulée par un voyageur auquel un agent du chemin de fer avait refusé d'intervenir pour lui faire restituer la place qu'il avait marquée dans un compartiment de 1<sup>re</sup> classe.

» De la lettre-circulaire du 17 mai 1889, nous ne retiendrons que le passage suivant :

« Il est du devoir des agents des compagnies » de faciliter l'installation des voyageurs dans » les trains et de prévenir les conflits qui » peuvent s'élever entre eux et, dès lors, ils » doivent intervenir quand ils sont requis, afin » d'assurer autant que possible aux voyageurs » la jouissance paisible des places qu'ils ont » marquées, et de les empêcher, par contre, » de retenir plus d'une place par personne. »

Voilà qui est clair.

#### Empalés

Avant-hier, à Angers, deux jeunes gens qui s'étaient hissés sur la grille du Jardin du Mail, pour voir le ballon par dessus la clôture, sont tombés et se sont grièvement blessés aux lances.

Le premier, âgé de quinze ans, s'est fait une profonde blessure à la cuisse droite ; le second, plus jeune, a le ventre déchiré.

#### Mariage d'un Segréen au Canada

Nous lisons, dans le *Mercurie segréen*, que le mardi 1<sup>er</sup> août a eu lieu, dans l'église de Minnera-Keu, province de Manitoba, le mariage de M. René Gatine, un Segréen, avec M<sup>lle</sup> Aimée Lenglet.

#### Cigarettes et allumettes

M. Reytral profite des vacances parlementaires pour étudier diverses petites réformes que le public accueillera certainement avec faveur.

C'est ainsi que le ministre des finances a été particulièrement frappé des critiques formulées au sujet de la fabrication des cigarettes de la régie ; beaucoup de fumeurs leur préfèrent les cigarettes dites à la main qui sont fabriquées par des particuliers et vendues en cachette, la régie faisant poursuivre et condamner les individus se livrant à cette industrie.

M. Peytral se préoccupe de faire confectionner par les manufactures, avec le même tabac et dans les mêmes conditions, des cigarettes à la main qui seront livrées aux bureaux de tabac. De telle sorte que les fumeurs, sans inconvénient d'aucune sorte, pourront se procurer — peut-être à meilleur prix — des cigarettes qu'ils sont obligés de rechercher ailleurs.

Le ministre des finances étudie également une question non moins importante, puisqu'elle intéresse tout le monde, celle des allumettes.

Il se propose de faire transformer certaines conditions de fabrication des allumettes, depuis l'allumette phosphorée jusqu'à l'allumette bougie, sans oublier les amorphes. Ces transformations permettent d'espérer que les plaintes du public, en ce qui concerne la mauvaise qualité des allumettes, ne seront bientôt plus qu'une légende.

En même temps qu'il améliorera les conditions de fabrication, le ministre modifiera les conditions de vente ; il examine ce qui se fait en Angleterre, où les allumettes sont livrées dans des conditions exceptionnelles, soit au point de vue de la qualité, soit au point de vue du prix.

Tout cela est bien beau ; quand le verrons-nous ?

### État-civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 27 août. — Marie-Joséphine Biardeau, rue Bougouin ; — Yvonne-Joséphine-Elisabeth Davoine, à l'Hospice.

Le 28. — Germaine-Alphonsine Haye, rue de la Croix-Verte, 13.

#### MARIAGES

Le 28 août. — Hilaire-Laurent Frapereau, horloger, à La Jumellière (Maine-et-Loire), a épousé Valentine-Blanche-Marie Gallais, sans profession, à Saumur.

**Rappelons aux Dames que la clôture de la vente à Universel Magasin, installé 21, rue de la Comédie, est ordonnée pour jeudi soir, et que de nouveaux rabais viennent d'être opérés sur ce qui reste en magasin, malgré les prix invraisemblables de bon marché déjà établis.**

— Eh bien, comment avez-vous trouvé la Suisse ?  
— Hum ! je n'ai pas d'opinion bien précise.  
— Pourquoi donc ?  
— Il y a trop de montagnes ! Ça empêche de voir.

### Marché de Saumur du Samedi 26 Août

Froment-commerce, l'hectolitre	15 50	Boeuf 1 60, vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	15 20	Veau	1 60
Métail	12 60	Mouton	2 20
Seigle	10	Porc	1 60
Orge	11 25	Poulets la couple	3 50
Avoine	10	Dindonneaux	9
Sarrasin	10 50	Canards	3 50
Haricots blancs	30	Oies	7
Haricots rouges	30	Beurre le kilog.	2 80
Fèves	—	Œufs la douzaine	80
Noix	10 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	160
Châtaignes	—	Luzerne	140
Sel les 100 kil.	15	Paille	70
Son	16	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique	12	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500
Farine, la culasse de 157 kilog.	48	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 f. 30	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 f. 28	—	Charbon de terre	4

### CONSERVATION de la SANTÉ par l'hygiène de la bouche

L'Académie de Médecine de Paris (séance du 1<sup>er</sup> Mars 1892) a donné une très haute approbation à un travail sur les Antiseptiques composés, présenté par le Dr de Christmas et le Dr Respaud, fondateur de l'American Dentaire, 1, rue Lafayette, Paris. Ce travail prouve que l'association des antiseptiques multiplie leur puissance.

Le Dr Respaud s'est aussitôt servi de cette découverte pour instituer une formule pour la fabrication de produits dentifrices : le **Dentol** et la **Pâte Dentol**, véritablement efficaces contre les microbes nuisibles de la bouche et ceux des maladies infectieuses. Des échantillons ont été délivrés par les Distributeurs automatiques des gares de Paris et des principales villes, où le public s'est convaincu que le **Dentol** est incomparablement supérieur aux eaux dentifrices les plus vantées, qui n'ont pas suivi les progrès de la science, ne sont pas antiseptiques et sont par conséquent sans action utile.

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, à Saumur.

Envoi franco du prospectus sur demande. Entrepôt maison du Royal Windsor, rue de l'Echiquier, 22, Paris.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

### GIBIER

Arrivages tous les jours

AUJOURD'HUI

Perdrix, dep. 1 25

Cailles, Pigeons, Tourterelles, Lièvres

Lapins, depuis 1 fr. 25

Le Gérant : G. JOUAUST.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer

contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la **Tisane Dussolin** ;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la **Tisane Dussolin**.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la **Tisane Dussolin**

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La **Tisane Dussolin** se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir, est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacie Normandine, DESCHAMPS, 11, 13 et 15, rue Saint-Jean.



CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

**Billets de bains de mer à prix réduits (aller et retour, valables 33 jours non compris le jour de la délivrance.)** Délivrance du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre. Les billets de bains de mer à prix réduits sont délivrés pour les destinations de Royan, la Tremblade, le Chapus, Marennes, Fouras, Châtaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans, Bourgneuf, les Moutiers, la Bernerie, Pornic, Saint-Pères-en-Rets et Paimbœuf, par toutes les gares, stations et haltes du réseau l'Etat. Ces billets sont valables 33 jours non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 20 jours, moyennant un supplément égal de 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Les voyageurs ont le droit de payer une seule fois le supplément correspondant à une prolongation de 40 ou de 60 jours, pourvu que la prolongation totale, y compris celle qui aurait déjà été payée, n'excède pas 60 jours. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée. Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer, au départ de Saumur-Orléans :

Royan	kil.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.
Royan	277	33 05	24 80	16 70
La Tremblade (plage de Ronce-les-Bains)	290	35 20	26 35	17 30
Le Chapus (1)	232	30 »	22 25	14 50
Marennes	225	29 25	21 70	14 15
Fouras	206	27 15	20 10	13 15
Châtaillon	191	25 45	18 90	12 30
La Rochelle	181	24 35	18 05	11 75
Les Sables-d'Olonne	192	25 55	18 95	12 35
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	208	27 40	20 30	13 25
Challans (plage de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts)	206	27 15	20 10	13 15
Bourgneuf (plage de l'île de Noirmoutier)	221	27 10	20 05	13 »
Les Moutiers	225	27 70	20 40	13 25
La Bernerie	228	28 10	20 65	13 40
Pornic (2)	236	28 60	21 30	13 85
Saint-Père-en-Retz (plage de Saint-Brévin-l'Océan)	229	26 70	20 15	13 45
Paimbœuf (plage de Saint-Brévin-l'Océan)	238	26 70	20 15	13 55

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(1) La gare de Saumur-P.-O. délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (de l'Oléron) aux prix ci-dessus qui comprennent le trajet par mer entre le Chapus et le Château-Quai.

Places entières : 1<sup>re</sup> classe, 31 50; 2<sup>e</sup> cl., 23 75; 3<sup>e</sup> cl., 15 70. Enfants de 3 à 7 ans : 1<sup>re</sup> cl., 15 80;

2<sup>e</sup> cl., 11 95; 3<sup>e</sup> cl., 7 85.

(2) Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1893

**Excursions aux stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne : Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn. — Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).**

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Bannys-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamalou-les-Bains, Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Oloron-Sainte-Marie, Pau, Pierrefitte-Nestlas (Cauterets), Prades (Le Vernet et Molitg), Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Flour (Chaudes-Aigues), Salies-du-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 300 kilomètres au moins de la station thermale et balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Avis. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour de départ.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 27 Août 1893

Versements de 69 déposants (12 nouveaux), 23,482 fr. 16.

Remboursements, 25,449 fr. 12.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

**A. COURTET, entrepositaire, rue Daillé, à Saumur**  
**SUCRE POUR VENDANGES**  
 Par 1,000 kilos — 70 francs les 100 kilos.

**A VENDRE**

A PROXIMITÉ DE SAUMUR

**Belle Ferme de 23 hectares**

Revenu par bail authentique 525 francs.

Réserve en plus par le propriétaire de 4 hectares de taillis et sapinières et de 2 hectares de vigne.

**BELLE CHASSE.**

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LAIZON, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

**A LOUER OU A VENDRE**

**MAISON**

Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

**GUERISON**

Certaine et Radicale de tous les Affections de la Peau : DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MEMBRE DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LERONARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**Imprimerie Paul GODET, Saumur**

FACTURES TOUTS FORMATS  
 CARTES D'ADRESSES  
 ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS  
 TÊTES DE LETTRES  
 CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
 AVIS DE TRAITES — MANDATS  
 REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
 REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
 FAIRE-PART NAISSANCE  
 CARTES DE VISITE  
 AFFICHES — PROSPECTUS  
 PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
 PRIX-COURANTS  
 MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
 CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>**

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modèle tapissier, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

**GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

**IMBERT FILS**

**SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES**

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

**LA JEUNE MÈRE**

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19<sup>e</sup> ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 4, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D<sup>r</sup> BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AOUT**

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	99 10	Banque de France	4100	1877	—	Compagnie parisienne du Gaz	367
3 0/0 amortissable	98 90	Banque d'Escompte	90	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	389 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	27
4 1/2 1883	103 70	Comptoir national d'Escompte	482 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	482	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	37
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	965	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	476	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	29
Oblig. 1855-60 3 0/0	—	Crédit Industriel et Commercial	—	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	476	— obligations à lots	99
— 1865 4 0/0	541	Crédit Lyonnais	772 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	412 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	143 50
— 1869 3 0/0	427	Crédit Mobilier	90	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	473 50	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	418	Dépôts et Comptes courants	—	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		—	—
— 1875 4 0/0	544	Société Générale	467	Est 3 0/0 anc. r. à 500	454	—	—
— 1876 4 0/0	543 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1525	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	458 75	—	—
— 1886 3 0/0	424	Midi	1335	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	460 50	—	—
				Nord 3 0/0 r. à 500	472	—	—
				Orléans 3 0/0 r. à 500	465	—	—
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	460	—	—
				VALEURS ÉTRANGÈRES		—	—
				Autrichien 4 0/0 or	96 75	—	—
				Delte d'Egypte 6 0/0	104 35	—	—
				Extérieur 4 0/0	61 62	—	—
				Hongrie 4 0/0 ar.	94	—	—
				Italie 5 0/0	34 15	—	—
				Portugais 3 1/2 1884	73	—	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
 Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.